meuse .fr



Pilotage des dispositifs d'aide sociale à l'enfance

Publié le 26 juin 2023

Le service Pilotage des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance organise et garantiil accueil des enfants placés, sous la responsabilité du Président du Conseil départemental, et confiés au service.

Il propose, met en oeuvre et pilote des projets qui permettent d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leurs familles, ce qui prévient la marginalisation et vise à l'insertion des jeunes.

Il pilote l'adéquation entre l'offre d'hébergement (structures d'hébergement et assistants familiaux) et les besoins d'hébergement des enfants confiés et assure le**suivi des établissements et des assistants**

A ce titre, il exerce l'autorité hiérarchique sur les assistants familiaux et réalise un suivi afin de garantir leur professionnalisation.

Il a en charge le suivi de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des enfants placés et de leurs familles.

Enfin, il pilote les **dispositifs de milieu ouvert** (TISF, AED, AEMO, DIPADE, AESF, Centre parental...) et de soutiens familiaux.

